

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
Website: www.au.int

CONSEIL EXECUTIF
Trente troisième session ordinaire
25 – 29 juin 2018
Nouakchott, MAURITANIE

EX.CL/1096(XXXIII)
Original: anglais

**RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL SUR LES CANDIDATURES
AFRICAINES DANS LE SYSTEME INTERNATIONAL**

I. INTRODUCTION

1. Le Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du Système international s'est réuni, en sa trente et troisième session ordinaire, le 28 juin 2018, à Nouakchott (Mauritanie), sous la présidence de **Son Excellence Alie Kabba, Ministre des affaires étrangères et de la Coopération Internationale de la République de Sierra Leone.**

2. Après avoir ouvert la séance, le Président a salué ses collègues et a exprimé toute sa satisfaction de prendre part et de présider, pour sa toute première participation en tant que Ministre des affaires étrangères et de la Coopération Internationale de Sierra Leone, les travaux du Comité. Il a ensuite donné la parole à la Commissaire aux affaires politiques pour faire une allocution en la circonstance ;

3. L'Ambassadeur Minata Samate Cessouma, Commissaire aux affaires politiques a pris la parole pour réitérer la pleine disposition de son Département qui assure le Secrétariat de ce comité, à appuyer le Comité dans l'exécution de sa mission. Elle a insisté sur le rôle crucial du comité pour le positionnement de l'Afrique sur l'échiquier international ainsi que pour une bonne gestion des candidatures africaines. Tout en reconnaissant que le Comité a réalisé d'énormes progrès dans l'accomplissement de sa mission depuis l'adoption, en juillet 2014, du Règlement Intérieur révisé, notamment la réduction du nombre de candidatures africaines qui se contredisent, ce qui vaut à l'Afrique une admiration de la part des autres régions qui ne sont pas aussi organisées sur ce plan ainsi que le resserrement des rangs autour des candidats africains endossés. Rappelant le besoin de réviser le règlement intérieur, elle a indiqué que des dispositions seront rapidement prises pour procéder à cette révision

4. Après avoir satisfait aux protocoles d'usage, le Président a présenté l'ordre du jour de la session à l'adoption des membres.

II. PARTICIPATION

5. Les États ci-après, membres du Comité étaient présents : Angola, Burkina Faso, Congo, Gabon, Erythrée, Egypte, Guinée Equatoriale, Lesotho, Malawi, Nigeria, Rwanda, Sierra Léone, Tanzanie, Togo et Libye.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. L'ordre du jour suivant a été adopté par le Comité :

- (i) mise en œuvre des Décisions **EX.CL/Dec.1005 (XXXII)**
- (ii) examen des candidatures africaines aux postes dans le système international ;
- (iii) questions diverses.

IV. MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS EX.CL/Dec.1005 (XXXII)

7. Le Secrétariat a présenté le rapport sur l'état de mise en œuvre de la Décision **EX.CL/Dec.1005 (XXXII)** sur les candidatures endossées par le Conseil exécutif lors de sa 32^{ème} session.

8. Le Comité a pris note de l'état de mise en œuvre de la Décision susmentionnée sur les candidatures africaines endossée lors de la 32^{ème} session du Conseil exécutif tenue en janvier 2018 à Addis Abéba (Ethiopie). Il s'est félicité du succès enregistré, relativement aux candidatures endossées par le Conseil Exécutif. Il a regretté que certains Etats n'aient pas encore pris des mesures suffisantes pour se conformer aux règles de procédures du Comité Ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international et les invite à se conformer à ces exigences. Le Comité recommande au Conseil exécutif de prendre note des candidats élus et ceux qui n'ont pas été élus (Voir rapport).

9. Relativement au poste de **Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications**, le Comité a été informé des consultations menées entre la délégation du Nigeria et celle du Zimbabwe ainsi qu'il a été requis par le Conseil exécutif en janvier 2018. Il a recommandé qu'une dernière consultation soit menée entre les Chefs d'Etat des deux pays et le Président de Sierra Leone en sa qualité de Président du pays qui préside le comité des candidatures en vue de trouver une solution plus apaisée à cette situation entre les candidats **Dr. Cosmas Zavazava** de la République du Zimbabwe et **Mr. William Ijeh**, de la République Fédérale du Nigeria. Cependant, en cas d'absence de consensus qu'une décision soit prise sur cette question.

10. Le Comité a recommandé que les Ambassadeurs des Pays membres du Comité Ministeriel sur les candidatures africaines au sein du système International forment le Sous-Comité des candidatures dont la création a été décidée par le Conseil exécutif. Egalement que ce groupe se réunit en sessions extraordinaires en marge des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York pour délibérer sur des questions d'intérêt commun.

11. Le Comité a demandé au Secrétariat de prendre toutes les dispositions pour assurer un appui multiforme aux candidats endossés par les mécanismes de l'Union africaine.

V. EXAMEN DES CANDIDATURES AFRICAINES AUX POSTES DANS LE SYSTEME INTERNATIONAL

12. Le Secrétariat a présenté les candidatures soumises à l'approbation du Conseil Exécutif durant sa 33^{ème} session ordinaire.

13. Le Comité, après en avoir débattu, recommande au Conseil exécutif d'approuver les candidatures ci-après pour élection ou réélection aux postes de :

- (i) **membre du Comité des Contributions des Nations Unies pour la période 2019-2021** au cours des élections prévues le 2 novembre 2018 à New York, la candidature de :
- **la République du Kenya ;**
- (ii) **membre du Comité du Règlement des Radiocommunications (CRR/RRB) de l'Union Internationale des Télécommunications, pour la période 2019-2022**, lors des élections qui auront lieu au cours de la Conférence des Plénipotentiaires prévue à Dubaï, Emirats Arabes Unis, du 29 octobre au 16 novembre 2018, la candidature de :
- **M. Hassan Talib** du Royaume du Maroc
- (iii) **membre de la Commission de la Fonction publique Internationale (CFPI)**, pour la période 2019-2022, lors des élections prévues au cours de la 73^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2018, à New York, les candidatures de :
- **M. Ali Said Krir**, de l'Etat de la Libye
 - **Amb. Andrew G. Bangali** de la République de Sierra Leone
- (iv) **Secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**, lors des élections prévues les 11 et 12 octobre 2018, au cours du XVII^{ème} Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Erevan, en Arménie, la candidature de :
- **Madame Louise Mushikiwabo**, de la République du Rwanda
- (v) **membre du conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)**, pour la période 2018-2020, lors des élections prévues en septembre 2018 à Vienne, les candidatures de :
- **Royaume du Maroc ;**
 - **La République du Ghana.**
- (vi) **membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2019-2021**, lors des élections prévues en octobre 2018, au cours de la 73^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, les candidatures de :
- **la République Togolaise ;**
 - **la République du Cameroun ;**
 - **le Burkina Faso ;**
 - **la République Fédérale de la Somalie**
 - **l'Etat de l'Etat d'Erythrée**
- (vii) **membre du Comité Consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires des Nations Unies**, lors des élections prévues en novembre 2018, les candidatures de :
- **M. Makiese Augusto de la République d'Angola ;**
 - **Amb. Yves Eric AHOUSSOUGBEMEY, de la République du Benin**

- (viii) **membre du Conseil Economique et Social des Nations Unies pour la période 2020-2021** au cours des élections prévues en novembre 2019 à New York, les candidatures de :
- **la République du Cameroun ;**
 - **la République Démocratique du Congo ;**
 - **un (1) poste à être pourvu par l’Afrique Australe**
 - **un (1) poste à être pourvu par l’Afrique de l’Ouest**

Le Comité demande au Groupe africain à New York de mener des consultations pour recommander des représentants des régions de l’Afrique Australe et de l’Afrique de l’Ouest.

- (ix) **membre du Comité des Conférences des Nations Unies pour la période 2019-2021**, au cours des élections prévues en novembre 2018 à New York, les candidatures de :
- **la République du Sénégal ;**
 - **un (1) poste à être pourvu par l’Afrique centrale**

Le Comité demande au Groupe Africain a New York de mener des consultations pour la recommander le candidat de l’Afrique centrale pour occuper ce poste ;

- (x) **membre du Conseil de l’Union Internationale des Télécommunications, pour la période 2019-2022**, lors des élections prévues au cours de la Conférence des Plénipotentiaires du 29 octobre au 16 novembre 2018 à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, les candidatures de :
- **la République du Rwanda**
 - **le Royaume du Maroc**
 - **la République du Soudan**
 - **la République du Mali**

Ces candidatures sont endossées en complément de celle du Nigeria endossée en juillet 2017 et de celles du Kenya, de l’Algérie, de l’Afrique du Sud, du Burkina Faso et du Togo endossées en janvier 2018. Treize postes sont à être pourvus au titre de cette mandature.

- (xi) **Membre Non Permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période 2020-2021**, au cours des élections qui auront lieu, à l’occasion de la soixante-quatorzième Session de l’Assemblée générale des Nations Unies en 2019, la candidature de :
- **la République de Tunisie**
 - **un (1) poste à être pourvu par la région d’Afrique de l’Ouest**

Le Comité demande à la région de l’Afrique de l’ouest de mener des consultations pour désigner entre le Ghana, le Niger et le Liberia, le pays qui représentera ladite région au sein du Conseil pour la période indiquée.

- (xii) **Election du pays devant accueillir la 24^{ème} Assemblée Générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), à Marrakech, en 2021**, lors des élections prévues à l'occasion de la 23^{ème} Assemblée Générale de l'OMT qui aura lieu en septembre 2019 en Russie, la candidature du :
- **Royaume du Maroc**
- (xiii) **membre du Comité d'attribution du prix des Nations Unies en matière de population, les candidatures de :**
- **La République du Libéria ;**
 - **un (1) poste à être pourvu au titre de la rotation entre les régions de l'Afrique de l'est et du sud ;**
 - **un (1) poste à être pourvu au titre de la rotation entre les régions de l'Afrique Centrale et du nord.**

Le Comité demande au Groupe africain à New York de mener des consultations pour la désignation aux deux postes restant.

- (xiv) **Election au poste de Directeur Général Adjoint de l'Organisation Internationale pour les Migrations**, lors des élections prévues en Juin/Juillet 2019 au cours de la session spéciale du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations à Genève, Suisse. Le Comité a demandé au Soudan et à l'Ethiopie de mener des consultations en vue de convenir, entre **Mr. Ashraf El Nour Mustafa** de la République du Soudan et **l'Amb. Negash Kebret Batora**, de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie, d'un candidat unique pour ce poste et de rendre compte au Comité en janvier 2019.

14. Relativement aux candidatures ci-après, le Comité a décidé de déferer leur examen au niveau des groupes africains pour des consultations à mener :

- (i) **Président du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2019**, lors des élections qui auront lieu en septembre 2018, le Comité demande au Groupe Africain à Genève, de mener des consultations pour la désignation, entre le Sénégal et l'Afrique du Sud, du pays qui devra être candidat à ce poste.

15. S'agissant des postes ci-après, le Comité a décidé de prendre note et de déferer leur examen à ses sessions à venir :

- (i) **Poste de Juge au Tribunal International du droit de la mer**, lors des élections prévues au cours de la 30th session des Etats parties en juin 2020. Le Comité a décidé, suite au retrait par la Sierra Leone de la candidature de l'Amb. Osman Keh Kamara, de prendre note de la candidature de Dr Maurice Kengne Kamga et de renvoyer son examen à la prochaine session du Conseil ;

- (ii) **Poste de membre du Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO**, lors des élections prévues en novembre 2019 à Paris. Le Comité a décidé de prendre note de la candidature de la **République Arabe d'Egypte au titre du Groupe (b)** et de demander au Groupe africain à Paris de mener les consultations pour la désignation des quatre pays devant occuper les postes vacants en 2019 ;

VI. QUESTIONS DIVERSES

16. Au chapitre des questions diverses, le Président a félicité les membres du Comité et a réitéré que leur travail ne se limite pas seulement à l'endossement des candidatures et qu'il est important d'accompagner les candidats jusqu'à leurs élections.

17. L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance.

**PROJET DE DÉCISION SUR LES CANDIDATURES AFRICAINES
AU SEIN DU SYSTÈME INTERNATIONAL**

Doc. EX.CL/1096.(XXXIII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Comité ministériel sur les candidatures africaines dans le système international ;
2. **APPROUVE :**
 - (i) au poste de **membre du Comité des Contributions des Nations Unies pour la période 2019-2021** au cours des élections prévues le 2 novembre 2018 à New York, la candidature de :
 - **la République du Kenya ;**
 - (ii) au poste de **membre du Comité du Règlement des Radiocommunications (CRR/RRB) de l'Union Internationale des Télécommunications, pour la période 2019-2022**, lors des élections qui auront lieu au cours de la Conférence des Plénipotentiaires prévue à Dubaï, Emirats Arabes Unis, du 29 octobre au 16 novembre 2018, la candidature de :
 - **M. Hassan Talib** du Royaume du Maroc
 - (iii) au poste de **membre de la Commission de la Fonction publique Internationale (CFPI)**, pour la période 2019-2022, lors des élections prévues au cours de la 73^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2018, à New York, les candidatures de :
 - **M. Ali Said Krir**, de l'Etat de la Libye
 - **Amb. Andrew G. Bangali** de la République de Sierra Leone
 - (iv) au poste de **Secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**, lors des élections prévues les 11 et 12 octobre 2018, au cours du XVIIème Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Erevan, en Arménie, la candidature de :
 - **Madame Louise Mushikiwabo**, de la République du Rwanda
3. **PREND EGALEMENT NOTE** et **DECIDE** d'approuver les candidatures suivantes :
 - (i) au poste de **membre du conseil des Gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)**, pour la période 2018-2020, lors des élections prévues en septembre 2018 à Vienne, les candidatures de :
 - **Royaume du Maroc ;**
 - **La République du Ghana.**

- (ii) au poste de **membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2019-2021**, lors des élections prévues en octobre 2018, au cours de la 73^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, les candidatures de :
- **la République Togolaise ;**
 - **la République du Cameroun ;**
 - **le Burkina Faso ;**
 - **la République Fédérale de Somalie ;**
 - **l'Etat de l'Etat d'Erythrée**
- (iii) au poste de **membre du Comité Consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires des Nations Unies**, lors des élections prévues en novembre 2018, les candidatures de :
- **M. Makiese Augusto de la République d'Angola ;**
 - **Amb. Yves Eric AHOUSSOUGBEMEY, de la République du Benin**
- (iv) au poste de **membre du Conseil Economique et Social des Nations Unies pour la période 2020-2021** au cours des élections prévues le novembre 2019 à New York, les candidatures de :
- **la République du Cameroun ;**
 - **la République Démocratique du Congo ;**
 - **Deux (é) sièges restent à être pourvu au titre des régions de l'Afrique Australe et de l'Afrique de l'Ouest;**

Le Comité demande au Groupe africain à New York de mener des consultations pour recommander des représentants des régions de l'Afrique Australe et de l'Afrique de l'Ouest pour occuper les postes restants au nom desdites régions.

- (v) au poste de **membre du Comité des Conférences des Nations Unies pour la période 2019-2021**, au cours des élections prévues en novembre 2018 à New York, les candidatures de :
- **la République du Sénégal ;**
 - **Un (1) siège reste à être pourvu au titre de la région d'Afrique Centrale.**

Le comité demande au Groupe Africain à New York de mener des consultations pour la désignation du candidat de l'Afrique centrale pour occuper ce poste.

- (vi) au poste de **membre du Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications, pour la période 2019-2022**, lors des élections prévues au cours de la Conférence des Plénipotentiaires du 29 octobre au 16 novembre 2018 à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, les candidatures de :
- **la République du Rwanda**

- *le Royaume du Maroc*
- *la République du Soudan*
- *la République du Mali*

Ces candidatures sont endossées en complément de celle du Nigeria endossée en juillet 2017 et de celles du Kenya, de l'Algérie, de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso et du Togo endossées en janvier 2018. Treize postes sont à être pourvus au titre de cette mandature.

- (vii) au poste de ***Membre Non Permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période 2020-2021***, au cours des élections qui auront lieu, à l'occasion de la soixante-quatorzième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2019, les candidatures de :
- *la République de Tunisie ;*
 - *un (1) poste à être pourvu par l'Afrique de l'Ouest*

Le Comité demande à la région de l'Afrique de l'ouest de mener des consultations pour désigner entre le Ghana, le Niger et le Liberia, le pays qui représentera ladite région au sein du Conseil pour la période indiquée.

- (viii) au poste de ***Election du pays devant accueillir la 24^{ème} Assemblée Générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), à Marrakech, en 2021***, lors des élections prévues à l'occasion de la 23^{ème} Assemblée Générale de l'OMT qui aura lieu en septembre 2019 en Russie, la candidature du :
- *Royaume du Maroc*

- (ix) au poste de ***membre du Comité d'attribution du prix des Nations Unies en matière de population, les candidatures de :***
- *La République du Libéria ;*
 - *Un (1) siège reste à être pourvu au titre de rotation entre les régions de l'est et du Sud ;*
 - *Un (1) siège reste à être pourvu au titre de rotation entre les régions de l'Afrique Centrale et du Nord.*

Le Comité demande au Groupe africain à New York de mener des consultations pour la désignation aux deux postes restant.

4. DEMANDE, RELATIVEMENT :

- (i) au poste de ***Directeur Général Adjoint de l'Organisation Internationale pour les Migrations***, lors des élections prévues en Juin/Juillet 2019 au cours de la session spéciale du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations à Genève, Suisse, le Soudan et l'Ethiopie de mener des consultations en vue de convenir, entre ***Mr. Ashraf El Nour Mustafa*** de la République du Soudan et l'***Amb. Negash Kebret Batora***, de la République

Fédérale Démocratique d'Ethiopie, le candidat unique pour ce poste et de rendre compte au Comité en janvier 2019 ;

- (ii) au poste de **Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications**, lors des élections prévues, du 29 octobre au 26 novembre 2018 à Dubai, Emirats Arabe Unis, au cours de la Conférence des plénipotentiaires, qu'une dernière consultation soit menée entre les Chefs d'Etat des deux pays et le Président de Sierra Leone en sa qualité de Président du pays qui préside le comité des candidatures en vue de trouver une solution plus apaisée à cette situation entre les candidats **Dr. Cosmas Zavazava** de la République du Zimbabwe et **Mr. William Ijeh**, de la République Fédérale du Nigeria. Cependant, en l'absence de consensus qu'une décision soit prise sur cette question ;
- (iii) au poste de **membre du Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO**, lors des élections prévues en novembre 2019 à Paris, de prendre note de la candidature de la **République Arabe d'Egypte au titre du Groupe 5 (b)** et de demander au Groupe africain à Paris de mener les consultations pour la désignation des quatre pays devant occuper les postes vacants en 2019 ;
- (iv) au poste de **Président du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour la période 2019**, lors des élections qui auront lieu en septembre 2018, que le Groupe Africain à Genève mène des consultations pour la désigner entre le Sénégal et l'Afrique du Sud, le pays qui devra être candidat à ce poste.

5. **DECIDE SAGISSANT** des postes ci-après, de prendre note et de déférer leur examen à ses sessions à venir :

- (i) au poste de **Juge au Tribunal International du droit de la mer**, lors des élections prévues au cours de la 30^{ème} session des Etats parties en juin 2020 le Comité a décidé, suite au retrait par la Sierra Leone de la candidature de l'Amb. Osman Keh Kamara, de prendre note de la candidature de Dr Maurice Kengne Kamga et de renvoyer son examen aux prochaines sessions du Conseil ;

6. **DECIDE ENFIN**, tenant compte de l'élection, en Octobre/Novembre 2018, au poste de Secrétaire Général de l'Union Internationale de Télécommunication (IUT) ainsi qu'à d'autres postes stratégiques au sein du système international, de demander:

- (i) à la Commission de l'Union africaine, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un appui multiforme aux candidats endossés par les mécanismes de l'Union africaine ;

- (ii) Au Secrétariat du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international, de travailler de concert avec le bureau du Conseiller Juridique et les Groupes africains, pour accélérer la mise en place des comités de candidatures au sein desdits groupes qui n'en disposent pas.
7. **RECOMMANDE** que les Ambassadeurs des Pays membres du Comité Ministériel sur les candidatures africaines au sein du système International forment le Sous-Comité des candidatures dont la création a été décidée par le Conseil exécutif. Egalement que ce groupe se réunit en sessions extraordinaires en marge des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York pour délibérer sur des questions d'intérêt commun.
8. **RAPPELLE LES DECISIONS ANTERIEURS**, et demande à la Commission, en concertation avec le bureau du conseiller juridique et les Groupes africains, de soumettre un projet de révision du règlement intérieur du Comité a l'examen du Comité ministériel en janvier 2019.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2018-06-29

Rapport Du Comite Ministeriel Sur Les Candidatures Africaines Dans Le Systeme International African

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8914>

Downloaded from African Union Common Repository